

La Ricamarie - Pilat

SAINT-GENEST-MALIFEAUX

Enfants en souffrance : les réponses d'un spécialiste

La visite de Jacques Fayol Noireterre était prévue de longue date aux Fogières. Elle tombe particulièrement bien suite aux événements récents de Firminy.

L'établissement Les Fogières est un lieu d'accueil pour des enfants en difficulté familiale, voire en danger moral et psychologique. Ils sont en prise avec une grande souffrance personnelle dont la traduction peut être variée et multiple. Ils ont besoin d'aide afin de surmonter leurs difficultés et de réussir leur inté-

gration socio-économique à l'âge adulte.

>> Jacques Fayol Noireterre, quelle prise en charge par la justice et par la société aujourd'hui des « Mineurs en danger » ?

Les anciens se souviennent qu'au début du XX^e siècle, les enfants « difficiles » étaient placés dans des « maisons de correction ». A partir de 1945, le mineur dangereux est considéré lui-même comme un mineur en danger et c'est le début des

mesures éducatives. On arrive à l'idée de prise en charge. Dès 1958, la Justice intervient soit quand le mineur est en danger pour des raisons de santé, de moralité ou de sécurité, soit quand le mineur est délinquant (s'il commet un délit).

Depuis les années 1980-1990, d'un côté le droit des enfants est affirmé, et d'un autre côté il est de plus en plus difficile de supporter les enfants des autres. Cette baisse de la tolérance ne fait que s'amplifier, le sentiment d'insécurité augmente. La tolé-

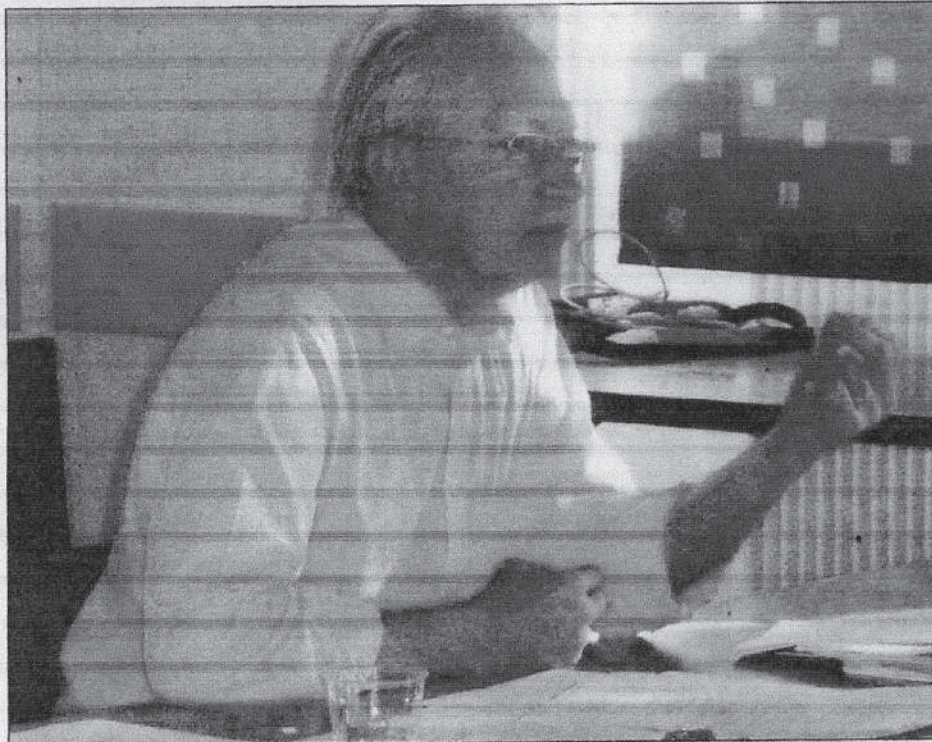
rance zéro est clamée, le risque est pourtant présent. L'attitude générale est de compter sur l'action de la société qui doit donc être sécuritaire.

>> Quelles solutions la société attend-t-elle ?

Des deux solutions possibles, d'une part la prévention, d'autre part l'isolement (prison pour mineurs). C'est la deuxième qui prévaut depuis mars 2007. Le projet actuel peut être résumé ainsi : la prévention sociale fait une place prépondérante à la sanction. Les textes en préparation sur la justice pénale des mineurs poussent les juges à arriver très vite à des mesures d'enfermement, par le jeu de la progressivité des sanctions pour les récidivistes quel que soit leur délit.

>> Comment concevoir la prévention ?

Il est question de défaillance des parents et de démission des enseignants. Les relations entre la justice et la médecine (pédopsychiatrie) sont évoquées. Il convient pour les mineurs délinquants, de donner la priorité aux lieux de contenance thérapeutique sur les lieux d'enfermement. Si l'accord est fait sur la nécessité d'éducation de la part des parents, des enseignants, sur la nécessité de leur mise en complémentarité, sur les bienfaits des interventions éducatives de chaque adulte au quotidien. Des questions restent en suspens : « Qu'attend-t-on des juges ? Qu'attend-t-on des établissements pénitentiaires pour mineurs ? Que faire face à la baisse du nombre d'éducateurs ? »



Pour Jacques Fayol Noireterre, « la prévention sociale fait une place prépondérante à la sanction ». Selon lui, il faut « donner la priorité aux lieux de contenance thérapeutique sur les lieux d'enfermement » / Suzanne Drevet